

#### PREFECTURE DU MORBIHAN

SOUS-PREFECTURE DE PONTIVY Bureau de l'Environnement et du cadre de vie Affaire suivie par MIIe Emilie ROBIC 2 02 97 25 00 08 poste 89 46

# ARRÊTÉ

portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant du Blavet

# LE PREFET DU MORBIHAN, CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR, CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R.212-29 à R.212-34 et L.212-3 et L.212-4 :

Vu l'arrêté inter préfectoral des 29 avril et 11 mai 1998 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant du Blavet ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2008 portant composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant du Blavet ;

Vu les propositions des différentes collectivités et organismes concernés ;

Considérant la nécessité d'actualiser la liste des membres de la dite commission notamment suite aux élections régionales de 2010 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Morbihan ;

# ARRÊTE:

<u>Article 1er</u> – L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2008 portant composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant du Blavet est modifié ainsi qu'il suit :

- I-COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX :
- Représentant du Conseil Régional de Bretagne :
  - M. René LOUAIL Conseiller régional

# Représentants du Conseil Général du Morbihan :

- M. Noël LE LOIR Conseiller général du canton de BAUD
- M. Aimé KERGUERIS Conseiller général du canton de PORT-LOUIS
- M. Gérard PERRON Conseiller général du canton d'HENNEBONT

# • Représentants du Conseil Général des Côtes d'Armor :

- Mme Monique LE CLEZIO Conseillère générale du canton de MUR DE BRETAGNE
- M. Michel ANDRE Conseiller général du canton de GOUAREC
- M. Guy QUERE Conseiller général du canton de CORLAY

#### Représentant des Maires du Morbihan :

- M. Marc ROPERS Maire de CLEGUEREC
- M. Bruno SERVEL Maire KERGRIST
- M. Maurice OLLIERO Maire de LANGUIDIC
- M. Philippe CORBEL Adjoint au maire de NAIZIN
- M. Daniel KERBART Maire de PLUMELIAU
- Mme Gisèle GUILBART Maire de QUISTINIC
- M. André GUILLEMET Maire de REMUNGOL
- M. Serge MOELO Maire de SILFIAC

#### • Représentants des Maires des Côtes d'Armor :

- Mme Marie Josée FERCOQ Maire de MELLIONNEC
- M. Daniel KERGARAVAT Adjoint au maire de LANISCAT
- M. Jean-Luc CADORET Adjoint au maire de MÛR DE BRETAGNE
- M. Stéphane HAMON Adjoint au maire de PLOUGUERNEVEL
- M. Daniel LE COZ Maire de PLELAUFF
- M. Roger TURMEL Maire de CORLAY

## Représentant du Syndicat Départemental de l'Eau du Morbihan :

M. Emmanuel GIQUEL – Président du SIAEP d'HENNEBONT-PORT-LOUIS

# Représentant du Syndicat mixte de Kerné Uhel :

- M. Eric HAMON 1er vice-président du SMKU
- Représentant de Pontivy Communauté :
  - M. Pierre GIRALDON Délégué communautaire de Pontivy Communauté

#### Représentant de Cap l'Orient :

- M. Jean-Paul AUCHER Vice président de Cap l'Orient
- Représentant de la Communauté de communes du Kreiz Breizh :
  - M. Roland CONVERS Délégué communautaire de la CCKB

### • Représentant du Syndicat mixte de la Sarre à l'Evel :

- M. Jean-Paul BERTHO Président du SMSE
- Représentant du Syndicat mixte du SAGE Blavet :
  - M. Jean-Pierre BAGEOT Président du SMSB

II - COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES RIVERAINS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNEES :

- Représentants des Chambres d'agriculture
  - M. Gwénaël CORBEL Chambre d'agriculture du Morbihan
  - M. Yvon BOUTIER Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor
- Représentant de la chambre de commerce et d'industrie du Morbihan :
  - M. Hervé LE PORT
- Représentants des fédérations départementales pour la pêche et les milieux aquatiques :
  - M. Christian LE CLEVE FDPPMA du Morbihan
  - M. Alain DUMONT FDPPMA des Côtes d'Armor
- Représentants des associations de protection de l'environnement :
  - Mme Marie-Claude GARRIN Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne (SEPNB)
  - M. Patrick RABIN Eau et Rivières de Bretagne
- Représentant des associations de consommateurs :
  - Mme Michèle HOURDEAUX Union Fédérale des Consommateurs de Bretagne
- Représentant du comité régional de tourisme de Bretagne :
  - M. Alain LE HERITTE
- Représentant de l'association du pays touristique de Guerlédan-Argoat:
  - Mme Marie-Jeanne TEMPLIER
- Représentant de la fédération régionale des agrobiologistes de Bretagne :
  - M. Gilles AUFFRET Administrateur au GAB 56
- Représentant du comité des canaux bretons :
  - M. Kader BENFERHAT Président du comité des canaux bretons
- Représentant de la section régionale de la conchyliculture de Bretagne Sud :
  - M. Stéphane LE CREFF Membre du conseil de la SRC
- Représentant d'EDF Unité Production Centre :
  - Mme Lénaïk DERLOT

# III - COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

- Le préfet coordonnateur de bassin ou son représentant
- Le préfet de la Région Bretagne ou son représentant
- Le préfet du Morbihan ou son représentant
- Le responsable de la mission inter-service sur l'eau du Morbihan ou son représentant
- Le responsable de la mission inter-service sur l'eau des Côtes d'Armor ou son représentant
- Le directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan ou son représentant

- Le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes d'Armor ou son représentant
- Le directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant
- Le délégué interrégional de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques Bretagne-Pays de Loire ou son représentant
- Le représentant des organismes scientifiques M. Jacques HAURY, professeur à l'ENSAR, chercheur associé à l'INRA « Unité d'écologie aquatique ».

Article 2 – La durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant du Blavet, autres que les représentants de l'Etat, expirera le 18 juillet 2014.

Article 3 : Les secrétaires généraux des préfectures du Morbihan et des Côtes d'Armor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures du Morbihan et des Côtes d'Armor et mis en ligne sur le site Internet <a href="https://www.gesteau.eaufrance.fr">www.gesteau.eaufrance.fr</a>.

Fait à Vannes, le 2 6 MAI 2010

Le préfet,

François PHILIZOT